



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 6 OCTOBRE 2022 À 9 HEURES

Centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg
Salon carré

Convocation du 30 septembre 2022

Présents :

Jacques BAUR, Bernard FREUND, Stéphane SCHAAL, Françoise SCHAETZEL, Xavier ULRICH,
Justin VOGEL

Absents excusés :

Danielle DAMBACH, Marc HOFFSESS, Claudine HUCKERT, Pia IMBS, Thierry SCHAAL

16.2022 Convention de mise à disposition de personnel : prolongation

Par délibération du 12 octobre 2021 et du 7 avril 2022, le bureau du SCOTERS a autorisé la mise à disposition du syndicat mixte pour le SCOTERS d'un agent d'une structure similaire et voisine à raison de deux jours par semaine depuis le 1^{er} novembre 2021. La convention de mise à disposition en cours arrive à échéance le 31 octobre.

Vu la charge de travail actuelle au syndicat mixte (révision du SCoT, pilotage de la Conférence des SCoT Grand Est) il est proposé de **renouveler cette mise à disposition, à temps partiel (2 jours par semaine) et pour une durée de 6 mois à compter du 01/11/2022.**

Les missions identifiées sont les suivantes :

- Contribution aux travaux de révision du SCOTERS
- Poursuite des travaux engagés par la conférence des SCoT, à l'échelle régionale et locale
- Partage d'une vision interterritoriale, via l'InterSCoT du Bas-Rhin

Elles seront exercées en complémentarité avec les agents du syndicat mixte.

Cette mise à disposition sera prolongée pour une durée de 6 mois, soit du 1^{er} novembre 2022 jusqu'au 30 avril 2023.

*Le bureau syndical
sur proposition du 1^{er} vice-président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Autorise la Présidente à signer la convention de mise à disposition de personnel avec le PETR de Saverne Plaine et Plateau pour une nouvelle période de 6 mois à compter du 01/11/2022.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 11 OCT. 2022

La publication le 11 OCT. 2022

Strasbourg, le 11 OCT. 2022

**Le Vice-président
Justin VOGEL**

